

Ministère de l'Education Nationale

UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES

LICENCE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 1999 relatif aux habilitations de l'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme EMILIE DUBUC, née le 24 octobre 1979 à PARIS 16 (075), en vue de son inscription à la Licence de LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES, Spécialité ANGLAIS

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la **LICENCE DE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES, Spécialité ANGLAIS, mention assez bien**

est décernée à **Mme EMILIE DUBUC**

au titre de l'année universitaire 1999-2000.



Le titulaire

Le Président


DOMINIQUE GENTILE

N° VERSTYV 1250896

/2001199902212

Fait à Versailles, le 11 SEP. 2001

Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités




Daniel BANCEL